

République Française		
Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève		
Extrait du registre des délibérations		
Communauté de communes du Clermontais		
Date de la convocation	Mercredi 21 septembre 2022	Séance du Mardi 27 septembre 2022
Président de séance	M. Claude REVEL	L'An Deux Mille Vingt et deux, le Vingt-sept septembre à 18 heures, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Centre Aquatique du Clermontais à Clermont L'Hérault, sous la présidence de Monsieur le Président, Claude REVEL.
Secrétaire de séance	Mme Isabelle SILHOL	
	Votes : 37	
Présents : 34	Pour : 37	
Absents : 8	Contre : 0	
Représentés : 3	Abstention : 0	
Rapporteur	Isabelle SILHOL	

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Marina BOURREL (Brignac), Mme Myriam GAIRAUD (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), M. Jean FRADIN (Canet), Mme Reine GRENOVILLE (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Daria PICARD (Ceyras), M. Gérard BESSIERE (Clermont l'Hérault), Mme Isabelle LE GOFF (Clermont l'Hérault), M. Jean-Marie SABATIER (Clermont l'Hérault), Mme Véronique DELORME (Clermont l'Hérault), M. Georges ELNECAVE (Clermont l'Hérault), Mme Michelle GUIBAL (Clermont l'Hérault), M. Jean-François FAUSTIN (Clermont l'Hérault), Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), M. Jean-Luc BARRAL (Clermont l'Hérault), Mme Claudine SOULAIRAC (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Marc CARAYON (Lacoste), M. Sébastien VAISSADE (Liausson), M. Jean-Philippe OLLIER (Lieuranc Cabrières), Mme Sophie COSTEAU (Mérifons), M. Patrick JAURES (Mourèze), M. Francis BARDEAU (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Christine RICARD (Paulhan), Mme Sophie ROYON (Paulhan), M. Grégory GUERIN (Paulhan), Mme Aleksandra DJUROVIC (Paulhan), Mme Isabelle SILHOL (Péret), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault),

Absents représentés : Mme Françoise REVERTE (Aspiran) représentée par M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Christiane FLUCRAND (Canet) représentée par Mme Reine GRENOVILLE (Canet), Mme Sylvie VERY-MALMON (Nébian) représentée par M. Francis BARDEAU (Nébian).

Absent(e)s : M. Arnaud MOULS (Canet), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Franck RUGANI (Clermont l'Hérault), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), M. Aleix BERTRAND (Paulhan), M. Jean-Claude CLOZIER (Salasc), M. Gérald VALENTINI (Valmascle), M. Laurent SOUCHON (Villeneuve).

Candidature pour le label « Territoires Engagés pour la Nature » (TEN) en Région Occitanie

Madame SILHOL rapporte :

1. Contexte

En France, selon le bilan des 13 dernières années publié en mars 2021 par l'Union Internationale pour la conservation de la nature (UICN) et l'Unité mixte de Service Patrimoine Naturel (UMS PatriNat), plus de 2000 espèces sont aujourd'hui menacées, soit 17,5% des espèces évaluées, et 187 ont d'ores et déjà disparu.

Les scientifiques, face à un constat similaire au niveau mondial, parlent désormais d'une sixième extinction de masse.

La région Occitanie dispose d'un réservoir de biodiversité unique et d'intérêt patrimonial à l'échelle française voire mondiale notamment par sa situation géographique, au carrefour de 4 domaines bioclimatiques dont le bassin méditerranéen. Il accueille à lui seul *plus de la moitié des espèces françaises de flore et de faune*. Mais ce bien précieux est aujourd'hui menacé par l'augmentation des pressions humaines et le changement climatique. Pour exemple, *entre 2006 et 2015 en Occitanie 6 585 hectares ont été artificialisés en moyenne chaque année*.

Les territoires d'Occitanie ont donc un rôle stratégique à jouer dans la préservation des espèces, des habitats, et des fonctionnalités des milieux naturels.

2. Le projet « Territoires Engagés pour la Nature » (TEN)

Le projet « Territoires Engagés pour la Nature » (TEN) est un dispositif issu du Plan National Biodiversité qui encourage les collectivités à mieux connaître, agir et se mobiliser en faveur de la biodiversité.

Ce programme est déployé en Occitanie par un collectif régional composé de l'Etat (représenté par la DREAL), l'Office Français de la Biodiversité (OFB), les Agences de l'Eau Adour-Garonne et Rhône-Méditerranée et Corse et la Région Occitanie.

En Occitanie, le dispositif TEN a ainsi été pensé en accord avec la Stratégie régionale pour la Biodiversité (SrB) Occitanie. Il est mis en œuvre par l'Agence Régionale de la Biodiversité (ARB) Occitanie.

Localement sont déjà labellisées les Communautés de communes du Pays de l'Or, du Grand Pic saint Loup et de la Vallée de l'Hérault.

La reconnaissance TEN est attribuée pour 3 ans. Elle permet de bénéficier d'un accompagnement privilégié par l'ARB pour l'information et le montage de projet, d'une visibilité accrue via les outils de communication des partenaires régionaux et des retours d'expérience et échanges de bonnes pratiques, critères déterminant à des appels à manifestation d'intérêt, des appels à projets ou à des aides financières.

La Communauté de communes du Clermontois souhaite dès lors inscrire le territoire dans une démarche de protection de la nature et bénéficier des accompagnements en la matière que permet la labélisation TEN. Cela répond également aux orientations stratégiques définies dans le projet de territoire 2020-2030 de la Communauté de communes.

3. Candidature

Pour candidater il convient de répondre à un questionnaire et décrire 3 actions concrètes que la collectivité s'engage à mettre en œuvre sous 3 ans. Chaque action doit faire écho à au moins un des 4 axes suivants

1. S'organiser et établir des partenariats
2. Maintenir et restaurer les espaces naturels et les continuités écologiques
3. Intégrer la biodiversité dans l'aménagement
4. Connaître et mobiliser autour de la biodiversité.

En cohérence avec les 5 défis et les 29 actions de la SrB Occitanie, le questionnaire intègre les priorités des partenaires du collectif régional.

Chaque question est divisée en deux parties afin d'informer sur l'état actuel des pratiques de la collectivité et des actions déjà mises en œuvre et d'indiquer les actions que la collectivité souhaite mettre en œuvre.

La décision de la collectivité de candidater à TEN et de s'engager à mettre en œuvre les trois actions mises en avant devra faire l'objet d'une délibération.

Les trois actions proposées sont :

- Elaboration d'un Atlas de la biodiversité intercommunale,
- Préservation et restauration de la trame noire au sein de la Communauté de communes,
- Restaurer les milieux aquatiques remarquables : les secteurs du Mas de Mare et Gravières de la Prade.

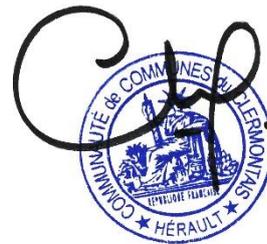
Monsieur REVEL soumet le point au vote.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de Madame SILHOL, et après en avoir délibéré.

A L'UNANIMITE,

- **DÉCIDE** d'engager la démarche « Territoires engagés pour la Nature » (TEN) pour la Communauté de communes du Clermontais,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à répondre à l'appel à projet TEN,
- **S'ENGAGE** à mettre en œuvre les trois actions dans un délai de trois ans,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais,



Claude REVEL.

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois, adressé au Président ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. : le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20221005-2022-09-27-12-DE
Date de télétransmission : 05/10/2022
Date de réception préfecture : 05/10/2022